

Garantie TP

Jusqu'à 5 ans de garantie sur
les machines



Informations sur la garantie
TP et les conditions de
garantie



MADE IN DENMARK

Garantie TP de 3 ans

À compter du 1er janvier 2026, de nouvelles directives pour l'obtention d'une garantie de 3 ans ou de 1 000 heures pour les déchiqueuses de bois TP, entreront en vigueur.

Afin de bénéficier d'une garantie de 3 ans ou de 1 000 heures, les conditions suivantes s'appliqueront :

- Toute maintenance doit être effectuée avec des pièces de rechange d'origine.
- Le numéro du kit de maintenance doit figurer sur le manuel de maintenance.
- L'utilisation de pièces de rechange non originales ou l'absence d'achat d'un kit de maintenance, entraînera l'annulation de la garantie pour l'ensemble de la machine.
- La documentation concernant la maintenance effectuée, y compris le numéro du kit de maintenance, le nombre d'heures de fonctionnement et la date de l'intervention, doit être enregistrée dans le manuel de maintenance.

La garantie est annulée pour l'ensemble de la machine en cas de non-respect des intervalles de maintenance définis.

Nouvelle garantie TP de

5 ans via un partenaire de services TP

TP offre désormais une garantie de 5 ans ou de 1 500 heures pour nos modèles TP Mobile et TP Track. Cette garantie est offerte en partenariat avec nos centres de service TP agréés, pour autant que les conditions suivantes sont remplies :

- Toutes les tâches de maintenance ont été effectuées par un partenaire de services TP agréé. La documentation concernant la maintenance effectuée, y compris le numéro du kit de maintenance, le nombre d'heures de fonctionnement et la date de l'intervention, doit être enregistrée dans le manuel de maintenance.
- Le formulaire de maintenance pertinent doit être utilisé et le numéro du kit de maintenance doit figurer sur le manuel de maintenance.
- Seules des pièces de rechange TP sont utilisées.

La garantie de 5 ans est annulée pour l'ensemble de la machine en cas de non-respect des intervalles de maintenance définis.

La garantie couvre les machines fabriquées à partir du 1er janvier 2026 (à partir du numéro de série 22170).



Les modèles couverts par la garantie TP de 5 ans sont les suivants : TP Mobile et TP Track ZE.

Conditions de garantie – Déchiqueteuses de bois TP (jusqu'à 3 ans de garantie)

1. Durée et portée de la garantie

La garantie couvre les défauts de fabrication et les défauts matériels des déchiqueteuses de bois sur une période de 3 ans à partir de la date de l'achat ou jusqu'à 1 000 heures (selon la première éventualité).

La garantie s'applique uniquement sur présentation d'une documentation valide attestant de la maintenance effectuée.

2. Octroi de la garantie

Les défauts et les pannes admissibles sont réparés gratuitement en ce qui concerne les pièces de rechange.

Le fournisseur décidera s'il doit effectuer des réparations ou un remplacement.

TP prend en charge un taux horaire arrêté pour les centres de service TP agréés, sur présentation du manuel de maintenance dûment rempli.

3. Exclusion de garantie

La garantie ne couvre pas :

- Les pièces d'usure telles que les lames, les courroies, les boulons, les paliers, les joints et les filtres.
- Les dommages résultant d'une utilisation non conforme (par ex., du fait de l'introduction de pièces métalliques, de pierres, de racines avec de la terre).
- Les dommages consécutifs à un arrêt d'urgence, notamment ceux résultant d'un bouton-poussoir cassé ou d'un écran d'affichage fissuré, ainsi que les dommages causés par l'utilisation d'un appareil de nettoyage à haute pression.

- Le défaut de maintenance ou la maintenance non conforme (défaut d'exécution de la lubrification, du nettoyage, du remplacement des pièces d'usure).
- Les dommages causés par une surcharge, une mauvaise utilisation, le transport, des accidents ou une surtension.
- Les réparations ou modifications effectuées par des centres de service non agréés.
- L'utilisation de pièces de rechange non originales.
- Les modifications ou transformations effectuées par des tiers.
- TP ne couvre pas le transport ou la perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires.

4. Les obligations de l'acheteur

Les pannes doivent être signalées immédiatement après leur détection, afin de prévenir tout dommage consécutif.

La déchiqueteuse de bois doit être envoyée au revendeur ou au centre de service agréé aux fins d'évaluation.

Une documentation valide attestant de l'achat et de la maintenance effectuée (y compris le numéro du kit de maintenance) doit être jointe.

Détails de la garantie de la déchiqueteuse de bois TP

**1
an**

Garantie : octroi d'une garantie d'un an ou de 200 heures

Conditions : la maintenance de démarrage doit être effectuée avec le kit de maintenance S

Ce qui est couvert : TP couvre les pièces de rechange

**3
ans**

Garantie : octroi d'une garantie de 3 ans ou de 1 000 heures

Conditions : Des kits de maintenance originaux ont été achetés conformément au nombre d'heures de fonctionnement ou d'années indiqué dans le manuel de maintenance et la documentation relative à la maintenance effectuée.

Ce qui est couvert : TP couvre les pièces de rechange

**3/5
ans**

Garantie : octroi d'une garantie de 3 ans/1 000 heures ou 5 ans/1 500 heures

Conditions : toutes les tâches de maintenance doivent être effectuées dans un centre de service TP agréé, dans le respect des intervalles ou du nombre d'heures stipulés, avec la documentation à l'appui ET l'achat du kit de maintenance correspondant.

Ce qui est couvert : TP couvre les pièces de rechange et les heures de travail pertinentes du centre de service.